



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Collège Alain Chartier  
BAYEUX

**Le principal**

Aux membres du conseil d'administration

Bayeux, le 18 novembre 2021

**Jimmy BRIARD**

Principal

**Objet : convocation conseil d'administration**

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion du Conseil d'Administration du Collège le :

**Judi 25 novembre 2021 à 18h00 en salle polyvalente**

**Ordre du jour :**

Approbation du compte-rendu du conseil d'administration du 9 novembre 2021

**1. Fonctionnement**

- Passation d'une convention avec le club de basket-ball
- Délégation du conseil d'administration au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle
- Autorisation de remboursement des frais de transport des personnels exerçant pour le dispositif relais du Bessin
- Don à l'association sportive du collège Alain Chartier
- Financement des voyages scolaires 2022

**2. Action éducatrice**

- Programme des projets, sorties 2021-2022
- Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

**3. Budgétaire et financier**

- Décision budgétaire modificative pour information
- Budget initial 2022

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

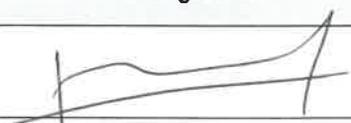
Le Chef d'établissement,  
Jimmy BRIARD

**PS :** vous voudrez bien informer le secrétariat en cas d'absence et nous faire connaître le nom de votre suppléant.

# SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION LISTE DES PARTICIPANTS

JEUDI 25 NOVEMBRE 2021

## 1. Membres de droit

NOM	QUALITE	Présent	Absent	Excusé	Emargement
BRIARD Jimmy	Principal				
DORMOI Sandrine	Principale-Adjointe	X			
GUIBERT Nadège	Adjointe-Gestionnaire	X			
LAHAYE Nadège	C.P.E.				

## 2. Représentants des collectivités territoriales

NOM	QUALITE	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé	Emargement
DUPONT Jean-Léonce	Conseil Départemental	X					
LEPOULTIER Mélanie	Conseil Départemental	X		X			PRÉSENTE ARRIVÉE 18H25
GADY DUQUESNE Patricia	Conseil Départemental		X				
THOMINES Patrick	Conseil Départemental		X				
KRIBS-CADET Céline	Commune siège	X					
MOULIN Gilles	Bayeux- Intercom	Titulaire Voix consultative					
RAFFIN Nelly	Bayeux- Intercom	Suppléant Voix consultative					

## 5. Représentants des élèves

NOM	Qualité	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé	Emargement
COSNIER Mélanie	Délégué	X					
FREMONT Rose	Délégué	X					
VILLEDIEU Juliette	Délégué		X				
BECHE Arthur	Délégué		X				

## 7. Représentants des parents d'élèves

NOM	QUALITE	Titulaire	Suppléant	Présent	Absent	Excusé	Emargement
ROYER Patrick	Parent Liste FCPE	X					
SIMEON Ludovic	Parent Liste FCPE	X					
QUENAULT Gismonde	Parent Liste FCPE	X					PRÉSENTE
MARIE Loïc	Parent Liste FCPE	X					
WINKEL Isabelle	Parent Liste FCPE	X					
MARQUIS Sandrine	Parent Liste FCPE	X					
PICARD Sandra	Parent Liste FCPE		X				
VIENNE-DUPERRAY Marion	Parent Liste FCPE		X				
VILLEDIEU Pierre	Parent Liste FCPE		X				
VILLERMET Nathalie	Parent Liste FCPE		X				

## 8. Personne invitée

GASSION Sandrine	Agent Comptable						
------------------	-----------------	--	--	--	--	--	--

<b>PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION</b> *	
Date de séance : Jeudi 25 novembre 2021	Séance :  <input checked="" type="checkbox"/> ordinaire  <input type="checkbox"/> extraordinaire
Heure de séance : 18h	
Date d'envoi des convocations : jeudi 18 novembre 2021	

### Ordre du jour

Installation des membres du conseil d'administration

#### **A. Fonctionnement**

1. Passation d'une convention avec le club de basket-ball
2. Contrat de maintenance des installations sportives avec la société Socotec
3. Convention pour le groupement de commande publique de maintenance du système de sécurité incendie
4. Délégation du conseil d'administration au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle
5. Autorisation de remboursement des frais de transport des personnels exerçant pour le dispositif relais du Bessin
6. Don à l'association sportive du collège Alain Chartier
7. Financement des voyages scolaires 2022

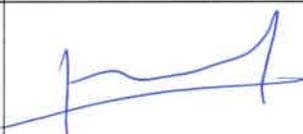
#### **B. Action éducatrice**

1. Programme des projets, sorties 2021-2022
2. Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

#### **C. Budgétaire et financier**

1. Décisions budgétaires modificatives pour information
2. Budget initial 2022

#### **D. Questions diverses**

NOM	SIGNATURE
Président : M. BRIARD	
Secrétaire : M. SIMEON	

	Nombre
<b>Total de membres du CA</b>	24
Quorum	13
Membres présents avec voix délibérative	18
Membres invités en qualité d'experts	0

Le quorum est atteint. Le Président ouvre donc la séance à **18h00**.

\* avec modifications proposées au CA du 31.01.2022 <sup>1</sup>

• Vérification du quorum :

↳ 17 membres présents. Le quorum est atteint.

• Désignation du secrétaire de séance chargé de la rédaction du procès-verbal :

↳ M. SIMEON est désigné(e) secrétaire de séance.

• Adoption du procès-verbal du dernier conseil d'administration ;

↳ Le procès-verbal du conseil d'administration du 9 novembre 2021 est soumis au vote des membres présents

est approuvé (mentionner le nombre de voix pour, contre et les abstentions)

**Vote                    Pour : 17            Contre : 00            Abstention : 00**

est modifié (dans ce cas, inscrire les modifications demandées)

• Présentation de l'ordre du jour par le Président de séance. M. BRIARD précise que la passation d'un contrat de maintenance des installations sportives avec la société Socotec et la convention pour adhérer au groupement de commande publique de maintenance du système de sécurité incendie ont été ajoutés à l'ordre du jour, les documents ayant été préalablement envoyés aux membres du conseil d'administration. Aucune question diverse n'est parvenue au secrétariat de direction.

• Avant d'aborder l'ordre du jour, M. BRIARD informe le conseil d'administration des consignes particulières communiquées aux personnels et usagers du collège suite au passage au niveau 2 du protocole sanitaire dans tous les établissements scolaires. Le niveau 2 du protocole sanitaire implique des mesures de protection renforcées et en particulier la limitation des brassages par niveau (ou par catégorie pour les activités de l'association sportive), l'augmentation de la fréquence des désinfections et le respect d'une distanciation physique adaptée pour les activités physiques et sportives en intérieur.

• M. ROYER trouve regrettable que les documents envoyés ne soient pas identiques à ceux présents sur la table. M. BRIARD précise que, seules, deux modifications ont été faites par rapport aux documents : ajout du coût de l'assurance annulation pour un voyage et intégration des amortissements au budget. La présentation diffère également pour faciliter la comparaison avec les budgets précédents.

## **A. FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT**

### **1. Convention entre le collège Alain Chartier et le Club Sportif de Basket de Bayeux (annexe 1)**

↳ Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer la convention liant le collège Chartier au Club Sportif Basket de Bayeux afin de mettre en œuvre une pratique approfondie du basket dans un cadre scolaire.

**Vote                    Pour : 17            Contre : 00            Abstention : 00**

**2. Contrat de maintenance d'équipements sportifs – société SOCOTEC (annexe 1 bis)**

M. COLARD demande avec quels crédits seront réglées les factures afférentes à ce contrat et M<sup>me</sup> QUENAULT s'interroge sur la périodicité du contrôle et s'étonne du coût. M. BRIARD indique que ce type de dépenses est financé par la dotation de fonctionnement et des précisions sur la périodicité des contrôles seront sollicitées avant toute signature.

↳ Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer le contrat de vérification des équipements d'escalade.

**Vote**                      **Pour : 16**                      **Contre : 1**                      **Abstention : 00**

⇒ **Arrivée de Mme LEPOUTLIER à 18h25.**

**3. Convention constitutive « groupement de commande publique – maintenance des systèmes de sécurité incendie (SSI) (annexe 1 ter)**

↳ Le conseil d'administration autorise le chef d'établissement à signer, avec la Région Normandie, la convention constitutive d'un groupement de commande ayant pour objet la passation et l'exécution des marchés publics et/ou accord cadre relatifs à la maintenance des systèmes de sécurité incendie des EPLE.

**Vote**                      **Pour : 18**                      **Contre : 00**                      **Abstention : 00**

**4. Délégation du conseil d'administration au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle (annexe 2 et 2bis)**

Afin de permettre le fonctionnement quotidien de l'établissement, M. BRIARD sollicite la délégation du conseil d'administration au chef d'établissement pour la passation des marchés à incidence financière annuelle. Cette délégation s'inscrit dans la limite des crédits ouverts au budget d'une part, et des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics d'autre part.

M. BRIARD explique que cette délégation évite de réunir le conseil d'administration avant chaque signature de marchés à incidence financière annuelle. A titre d'information, une liste de contrats à incidence annuelle (annexe 2 bis) est communiquée au conseil d'administration.

**Vote**                      **Pour : 18**                      **Contre : 00**                      **Abstention : 00**

**5. Autorisation de remboursement des frais de transport des personnels exerçant pour le dispositif relais du Bessin (annexe 2)**

M. BRIARD explique aux membres du CA que l'établissement est support administratif d'un dispositif relais couvrant le territoire du bassin d'éducation du Bessin ainsi que les collèges de Creully et Courseulles. L'objectif de ce dispositif est d'accompagner temporairement des élèves, en voie de déscolarisation, de désocialisation

ou de « décrochage scolaire passif », afin de leur permettre un retour vers une scolarité plus positive dans leur établissement. Durant l'année scolaire, l'atelier-relais fonctionne en deux phases :

➔ De septembre à décembre (+ mois de juin) : les personnels rattachés au dispositif-relais se déplacent dans les collèges du territoire

➔ De janvier à mai : des élèves sont accueillis dans les locaux annexes du collège A. Chartier.

Dans le cadre des missions liées à l'atelier relais du Bessin, la coordonnatrice et l'assistant d'éducation du dispositif sont autorisés par le chef d'établissement à utiliser leur véhicule personnel pour effectuer des déplacements professionnels dans l'intérêt du service du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022 sur le territoire du Calvados.

Conformément à l'article 10 du décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 modifié par l'article 1 du décret n°2019-1044 du 11 octobre 2019, le chef d'établissement sollicite l'autorisation du conseil d'administration pour les indemniser de leurs frais de transport sur la base d'indemnités kilométriques dont les taux sont fixés par un arrêté conjoint du ministre chargé de la fonction publique, du ministre chargé du budget et du ministre chargé de l'outre-mer. M. BRIARD précise que des crédits spécifiques à l'atelier-relais sont attribués par le conseil départemental et par l'académie de Normandie. Le fonctionnement de ce dispositif ne vient donc pas en déduction du fonctionnement courant de l'établissement.

**Vote**

**Pour : 18**

**Contre : 00**

**Abstention : 00**

#### **6. Don à l'association sportive du collège Alain Chartier (annexe 2)**

Dans le cadre du projet éducatif de l'établissement, M. BRIARD sollicite l'autorisation du conseil d'administration pour faire un don d'un montant de 2 500,00 € à l'Association Sportive pour :

- aider à son fonctionnement (1 000 €) ;

- participer au financement d'un raid "activités physiques de pleine nature" (1 500 €) devant se dérouler en juin 2022.

**Vote**

**Pour : 17**

**Contre : 1**

**Abstention : 00**

#### **7. Financement des voyages scolaires (annexe 3)**

En préambule, le principal rappelle que la réalisation des projets, sorties et voyages scolaires dépendra – outre l'accord du CA – des conditions et des protocoles sanitaires en vigueur au moment de leur réalisation. Dans le cadre des voyages scolaires, les participants devront s'engager à présenter un « passe sanitaire » dans les lieux nécessitant en tenant compte de la législation des pays concernés.

M<sup>me</sup> GUIBERT présente ensuite 3 projets de voyage scolaire nécessitant une participation des familles.

- [Voyage en Allemagne](#)

Destination : Trèves (Allemagne)

Date du voyage : du 22 mars (20h30) au 26 mars 2022 (8h)

Classes / groupes concernés : germanistes et latinistes de 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>

Nombre de participants : 40 élèves et 4 accompagnateurs

Total des dépenses : 14 185,60 € soit 322,40 € par participant

Don FSE : 1 411,20 €

Participation de l'établissement : 1 374,80 €

Participation des familles : 11 400 € soit 285 € par élève

- **Voyage en Espagne**

Destination : Andalousie (Espagne)

Date du voyage : du 20 mars (9h) au 26 mars 2022 (18h)

Classes / groupes concernés : bilangues 4<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup>

Nombre de participants : 49 élèves et 4 accompagnateurs

Total des dépenses : 28 971,92 € soit 546,64 € par participant

Don FSE : 3 024,77 €

Participation de l'établissement : 2 427,15 €

Participation des familles : 23 520 € soit 480 € par élève

- **Voyage « Château de la Loire »**

Destination : Blois (France)

Date du voyage : du 10 mai (8h10) au 11 mai 2022 (18h) / du 11 mai (8h10) au 12 mai 2022 (18h)

Classes / groupes concernés : 5A – 5C – 5E / 5B – 5C – 5D

Nombre de participants : 117 (59 / 58) élèves et 10 (5 / 5) accompagnateurs

Total des dépenses : 11 476,17 € soit 90,36 € par participant

Don FSE : 2 063,88 €

Participation de l'établissement : 988,29 €

Participation des familles : 8 424 € soit 72 € par élève

M. BRIARD précise que les autres projets et sorties pédagogiques prévus et listés en annexe 3 ne nécessitent pas de financement des familles.

M. ROYER demande pourquoi il y a moins d'investissement du collège dans les voyages alors que la participation demandée aux familles a augmenté, notamment pour le voyage en Espagne pour lequel le reste à charge pour les familles passe de 365€ en 2019 à 480€ cette année, somme importante pour une grande partie des familles. Il demande également pourquoi le coût sur le voyage en Allemagne est beaucoup plus élevé que celui qui s'était déroulé en 2018. Il est indiqué que le précédent voyage s'inscrivait dans le cadre d'échanges ce qui généralement limite le coût des projets. Par ailleurs, une augmentation des coûts s'observe sur tous les projets. M. COLARD questionne le nombre de 49 participants pour le voyage en Espagne (*s'il y a plus d'élèves, comment choisir ? Si le nombre est insuffisant, comment compléter ?*). M. BRIARD indique que le nombre de participants a été retenu par les organisateurs car il représentait le point d'équilibre entre faisabilité (*nombre de familles disponibles pour l'accueil*) et coût (*1 seul bus complet*). M. ROYER souligne que les voyages sont sur les niveaux 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> : cela signifie-t-il qu'ils auront lieu tous les 2 ans. M. BRIARD indique que les projets de voyage n'ont été étudiés que pour cette seule année. Cependant, le principe de l'alternance est un sujet de réflexion pour les équipes pédagogiques et éducatives du collège. M<sup>me</sup> QUENAULT pose la question

des échanges avec d'autres pays pour réduire les coûts. M. BRIARD répond qu'ils peuvent être une solution quand ils s'inscrivent dans le projet pédagogique des enseignants mais que la difficulté réside dans l'accueil souvent

difficile à organiser. M<sup>me</sup> QUENAULT demande pourquoi le coût du voyage dans les pays de la Loire est moins élevé qu'il y a deux ans. Il est indiqué que ce projet comprend une nuitée de moins par rapport au précédent.

Les membres du Conseil d'Administration donnent l'autorisation au chef d'établissement :

- de percevoir le montant de la participation des familles ;
- de financer comme indiqué sur le document des sorties et voyages ;
- d'accepter les dons qui pourraient financer les sorties et voyages
- de signer les contrats et conventions relatifs aux sorties et séjours votés.

Vote

Pour : 17

Contre : 00

Abstention : 1

## **B. ACTION EDUCATRICE**

### **1. Programme des projets, sorties 2021-2022 (annexe 4)**

A titre d'information, le programme prévisionnel des projets et sorties scolaires ne nécessitant pas de financement de l'établissement est présenté aux membres du conseil d'administration.

### **2. Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement (annexe 5)**

Avant de présenter le rapport annuel de fonctionnement pédagogique 2020-2021 (annexe 19), M. BRIARD indique que ce document est essentiellement le fruit du travail de M<sup>me</sup> CUCIZ. Il a été complété par M. BEAUDRY (ancien adjoint gestionnaire) pour la partie financière. Il tient donc à remercier M<sup>me</sup> CUCIZ et M. BEAUDRY pour leur engagement.

Lors de la présentation, le Président de séance souligne quelques points saillants du rapport :

- ⇒ L'évolution des effectifs (p.3)
- ⇒ Le maintien de l'offre de formation (p.3-4)
- ⇒ Le contexte sanitaire et ses conséquences pédagogiques (p.5)
- ⇒ Le taux de réussite des élèves présents au DNB (p.6)
- ⇒ L'orientation post-3<sup>ème</sup> (p.7)
- ⇒ Les priorités pour l'année 2021-2022 (p.11)

M<sup>me</sup> QUENAULT demande pourquoi il existe des différences d'effectifs d'une année sur l'autre sur le nombre d'élèves intégrant la section sportive basket. M. BRIARD indique que l'effectif de la section est calculé sur l'ensemble des niveaux ce qui explique les fluctuations observées.

M. COLARD indique regretter la perte de l'accompagnement personnalisé en 6<sup>ème</sup> et en 5<sup>ème</sup> (1 heure en français et en maths par semaine pour les 6<sup>èmes</sup> par exemple).

M. ROYER interroge sur la non consommation des HSA et sur la réalisation du projet oxygène. M. BRIARD indique que certaines HSA avaient été prévues pour la mise en œuvre de projets pédagogiques ou de missions particulières qui n'ont pas pu être réalisés pour cause de COVID. Concernant le « projet oxygène », M<sup>me</sup> Lahaye indique que la 2<sup>ème</sup> session a commencé et que 6 enseignants interviendront sur le dispositif au cours de l'année.

M. BRIARD sollicite l'approbation du CA concernant le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement.

Vote                    Pour : 18                    Contre : 00                    Abstention : 00

### C. BUDGETAIRE ET FINANCIER

#### 1. **Décision budgétaire modificative pour information (annexe 11)**

M<sup>me</sup> GUIBERT – adjointe gestionnaire – présente la décision budgétaire modificative n° 10 pour information (annexe 25). Il s'agit de l'écriture comptable correspondant au transfert des fonds du CESC IE-ED qui s'élève à 9 755,50 €, du collège Alain Chartier vers le collège de la Mine, établissement support du comité. S'agissant d'une ressource nouvelle spécifique, il n'y a pas besoin de vote.

⇒ Départ de M<sup>me</sup> MALLE à 19h45.

#### 2. **Budget initial 2022 (annexes 10, 12 et 13)**

M. BRIARD présente le rapport du chef d'établissement au conseil d'administration (annexe 12) concernant le budget initial 2022 (annexes 10 et 13).

M<sup>me</sup> GUIBERT complète l'information avec la présentation de l'état prévisionnel 2022 (annexe 13).

Sur proposition du président de séance, le conseil d'administration adopte le budget 2022.

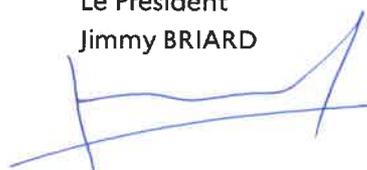
Suite à une question de M<sup>me</sup> LEROY, M<sup>me</sup> LEPOULTIER explique que les baisses de dotation de fonctionnement peuvent intervenir – au-delà des ajustements liés aux effectifs – lorsque les fonds de réserve d'un établissement sont très importants. Elle précise que le collège Alain Chartier fait partie des trois seuls collèges du département à connaître une augmentation de la dotation globale de fonctionnement cette année.

Vote                    Pour : 17                    Contre : 00                    Abstention : 00

En l'absence de questions diverses, l'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20h07.

La Secrétaire de séance  
M. SIMEON Ludovic

Le Président  
Jimmy BRIARD



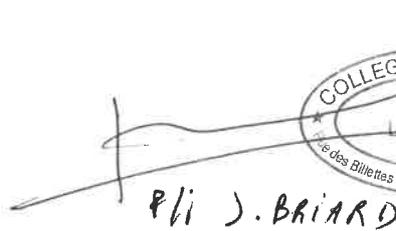
ETABLISSEMENT : 0141762P  
COLLEGE ALAIN CHARTIER  
15bis, rue des billettes  
B.P 37317  
14403 BAYEUX CEDEX

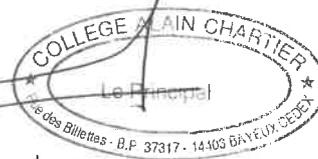
Le Chef d'établissement  
à  
Agent Comptable du Collège Alain Chartier

OBJET : Décision budgétaire modificative présentée pour information au conseil d'administration.

Conformément aux dispositions de l'article R 421-60 du code de l'éducation, j'ai l'honneur de vous transmettre la décision budgétaire modificative N°10 pour l'exercice 2021, et les pièces justificatives la concernant.

La décision budgétaire modificative N° 10 est immédiatement exécutoire.

  
P. Briard



Le Chef d'établissement,

Mme Nelly CUCIZ

Académie :  
CAEN

Exercice : 2021

MINISTÈRE : Education Nationale

DEPARTEMENT :  
CALVADOS

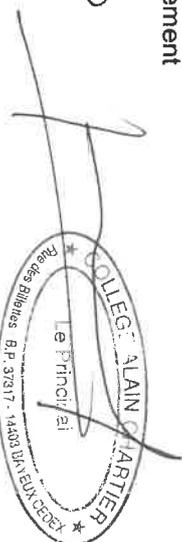
Etablissement : 0141762P  
COLLEGE ALAIN CHARTIER  
15bis, rue des billettes  
B.P 37317  
14403 BAYEUX CEDEX  
Téléphone : 02.31.92.26.06

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 10  
Présentée pour Information au Conseil d'administration

Cette décision est exécutoire à compter du :  
19/11/2021

Mme Nelly CUCIZ, chef d'établissement

*Nelly CUCIZ*



**LISTE DES MOUVEMENTS DE LA DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 10**  
**PRESENTEE POUR INFORMATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**EXERCICE 2021**

<b>DBM exécutoire au</b>	<b>N° op.</b>	<b>N° ligne</b>	<b>Référence</b>	<b>Ligne budgétaire</b>	<b>Type et libellé opération</b>	<b>Ouvertures crédits</b>	<b>Prévisions recettes</b>
19/11/2021	40	1	SCESCI	SCESCI ARS 0ARS 7448	21 Ressources spécifiques		4 942.50
		2	SCESCI	SCESCI ARS 0MILLECA 7448			4 813.00
		3	SCESCI	SCESCI ARS 0ARS		9 755.50	

**Décisions budgétaires modificatives pour information**  
**n° 10**

	SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION DE FONCTIONNEMENT																					
	DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES																			
	Rappel des crédits ouverts (Budget initial + DBM exécutoires)	Modification présentées	Total des crédits ouverts	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle	Rappel des recettes admises (Budget initial + DBM exécutoires)	Modification présentées	Total des prévisions de recettes	Cadre réservé aux Autorités de Contrôle																		
Activité pédagogique	27 536.35	0.00	27 536.35		27 536.35	0.00	27 536.35																			
Vie de l'élève	44 332.50	0.00	44 332.50		44 332.50	0.00	44 332.50																			
Administration et logistique	118 487.53	0.00	118 487.53		103 487.53	0.00	103 487.53																			
<b>Total services généraux (1)</b>	<b>190 356.38</b>	<b>0.00</b>	<b>190 356.38</b>		<b>175 356.38</b>	<b>0.00</b>	<b>175 356.38</b>																			
Restauration et hébergement	206 525.97	0.00	206 525.97		206 525.97	0.00	206 525.97																			
Bourses nationales	26 500.00	0.00	26 500.00		26 500.00	0.00	26 500.00																			
Cesc-je-id	0.00	9 755.50	9 755.50		0.00	9 755.50	9 755.50																			
<b>Total services spéciaux (2)</b>	<b>233 025.97</b>	<b>9 755.50</b>	<b>242 781.47</b>		<b>233 025.97</b>	<b>9 755.50</b>	<b>242 781.47</b>																			
<b>TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT (1) + (2)</b>	<b>423 382.35</b>	<b>9 755.50</b>	<b>433 137.85</b>		<b>408 382.35</b>	<b>9 755.50</b>	<b>418 137.85</b>																			
<table border="1"> <tr> <td align="right" colspan="4">Résultat prévisionnel</td> <td></td> <td align="right" colspan="4">-15 000.00</td> </tr> <tr> <td align="right" colspan="4">CAF ou IAF</td> <td></td> <td align="right" colspan="4">-4 578.65</td> </tr> </table>									Résultat prévisionnel					-15 000.00				CAF ou IAF					-4 578.65			
Résultat prévisionnel					-15 000.00																					
CAF ou IAF					-4 578.65																					
<b>SECTION OPERATIONS EN CAPITAL</b>																										
<b>OPERATIONS EN CAPITAL</b>	<b>1 364.00</b>	<b>0.00</b>	<b>1 364.00</b>		<b>1 364.00</b>	<b>0.00</b>	<b>1 364.00</b>																			
<b>Total dépenses et recettes inscrites au budget</b>	<b>424 746.35</b>	<b>9 755.50</b>	<b>434 501.85</b>		<b>409 746.35</b>	<b>9 755.50</b>	<b>419 501.85</b>																			

D.B.M. n°10		Exécutoire au 19/11/2021			Réf : SCESCI		Opération n°40		Type opération : 21 - Ressources spécifiques			
N° Ligne	Service	Domaine	Activité	Compte	Libellé	Rappels	Ouvertures de crédits Modifications	Totaux	Rappels	Prévisions de recettes Modifications	Totaux	
1	SCESCI	ARS			Cesc ie-id ARS CESC IE-ID CESC IE-ID							
				0ARS	Autres subventions							
				7448					0.00	4 942.50	4 942.50	
2	SCESCI	ARS			Cesc ie-id ARS CESC IE-ID CESC IE-ID							
				0MILDECA	Autres subventions							
				7448					0.00	4 813.00	4 813.00	
3	SCESCI	ARS			Casc ie-id ARS CESC IE-ID CESC IE-ID							
				0ARS								
				0ARS					0.00	9 755.50	9 755.50	

## Suite commande wesco atelier relais

**Sujet :** Suite commande wesco atelier relais

**De :** Lehalle Fannie <fannie.lehalle@ac-normandie.fr>

**Date :** 19/11/2021 à 13:04

**Pour :** Service intendance CLG ALAIN CHARTIER BAYEUX <int.0141762p@ac-normandie.fr>

Bonjour,

vous trouverez ci-joint le bon d'engagement pour la commande Wesco de l'atelier relais. Vous est-il possible de le signer et le tamponner avant de me le retourner svp?

Je le transmettrai ensuite au service commande de Wesco pour validation finale de la commande.

Je vous remercie par avance

Bien cordialement,

--

Fannie LEHALLE

Atelier Relais du Bessin

02.14.08.50.52

— Pièces jointes : —

Bon d'engagement wesco.pdf

805 Ko